

AVIS PUBLIC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

DEVANT ÊTRE TENUE :

**Le mercredi 29 mars 2023 à 19 h 30
à l'Hôtel de Ville de Sainte-Mélanie sis au
10, rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie, Québec.**

Le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, convoque les membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 et suivants du Code Municipal L.R.Q., chapitre C-27.1, à une séance extraordinaire devant traiter des points suivants :

- 01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 654-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**
- 03- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 04- LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire sera précédée par une Assemblée publique de consultation qui sera tenue à 19 h 00 relativement au projet de règlement numéro 654-2023 sur la démolition d'immeubles.

Donné à Sainte-Mélanie, le 21 mars 2023.



**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 21 mars 2023 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 mars 2023.



Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier